

---

---

**NIGER**

---

---

**APPUI AU PROGRAMME SECTORIEL DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION  
(PSEF) 2018-2021****Contexte et enjeux stratégiques du programme**

Le Niger connaît une situation d'insécurité récurrente à ses frontières notamment avec le Mali et au sud-est avec la présence terroriste de Boko Haram. Par ailleurs, porté par une croissance démographique parmi les plus élevées au monde et avec une population dont 70% a moins de 25 ans, le Niger peine à atteindre les objectifs de scolarisation de base universelle et à transmettre les compétences minimales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le risque d'exclusion d'une jeunesse sans alternatives devient en conséquence de plus en plus prégnant. Connaissant des déficits structurels de longue date, le système éducatif peine à se réformer et le morcellement de l'aide extérieure ne permet pas de relever avec force les principaux défis du secteur ni de renforcer durablement les capacités des acteurs du système. S'inscrivant dans l'esprit de l'Alliance pour le Sahel, la création d'un mécanisme aligné et coordonné entre bailleurs, objet du présent concours, est un enjeu central pour rendre plus efficace l'aide des partenaires, améliorer le dialogue politique avec le Gouvernement et adapter les financements à un contexte sécuritaire et budgétaire contraint et fluctuant en vue d'accélérer l'atteinte de résultats éducatifs. Le soutien à cette dynamique participe d'une volonté de l'AFD de se positionner en partenaire de référence dans le dialogue sectoriel en éducation, ce qui assoira la légitimité de sa candidature en tant qu'agent partenaire du prochain financement du Partenariat Mondial pour l'Education au Niger.

**Objectifs et contenu du programme**

L'objectif du présent concours de 15 M€ est d'appuyer la mise en œuvre du Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) du Niger à travers un Fonds Commun Sectoriel Education (FCSE) pour la période 2018 à 2021. Aux côtés de quatre partenaires du secteur, la Coopération luxembourgeoise (LuxDev), la Coopération Suisse, l'UNICEF et la Norvège, l'AFD contribuera aux stratégies d'amélioration de l'accès, de la qualité et de la gestion du système éducatif à tous les niveaux d'enseignement. Le Fonds Commun contribuera à la mise en œuvre des principales réformes du Programme Sectoriel. Un focus important sera mis sur l'enseignement technique et professionnel, parent pauvre du secteur et pourtant central dans le PSEF, en particulier sur le développement de l'apprentissage et la formation dans le secteur agricole (principal secteur d'emploi).

Outre les activités financées, l'amélioration de l'efficacité et de la gouvernance du système éducatif est un objectif central. L'allocation large des ressources vise à améliorer l'équilibre des financements entre sous-secteurs au regard des objectifs du PSEF ainsi que le dialogue entre sous-cycles d'enseignement pour une meilleure rétention des élèves, en particulier des filles et des plus vulnérables. Le renforcement des capacités est placé au cœur du dispositif afin d'améliorer l'efficacité et la gouvernance du système éducatif. L'amélioration de la gestion des finances publiques et de la passation des marchés en éducation ainsi que l'appui à la décentralisation et l'accompagnement des ministères dans leur rôle de régulateur du système seront clés. La planification, la coordination, le suivi-évaluation du secteur ainsi que la gestion

des infrastructures seront également appuyés. Une démarche progressive et structurante centrée sur la définition des modes opératoires du système guidera les interventions en vue de faire évoluer les pratiques des acteurs et d'améliorer l'efficacité du système de façon pérenne.

### **Intervenants et mode opératoire**

Le Fonds Commun Sectoriel Education (FCSE) se présente sous forme d'une aide budgétaire ciblée dont les maîtrises d'ouvrage sont les six ministères de l'éducation et de la formation et la Primature, à travers la Cellule d'Appui à la Mise en œuvre et au Suivi du PSEF (CAMOS). Une lettre d'entente conviendra des principes à observer entre le Gouvernement et les bailleurs et un manuel de procédures détaillera les règles du FCSE. Les procédures seront alignées sur les procédures nationales en matière de gestion des finances publiques et de passation des marchés. Les crédits du FCSE seront inscrits au budget de l'Etat sans y être fongibles. Les crédits seront logés dans des comptes dédiés et feront l'objet d'une comptabilité spécifique. Une cellule centrale de comptabilisation sera créée en vue d'assurer la traçabilité comptable des fonds. Les crédits seront planifiés annuellement dans le cadre du Programme Sectoriel, parallèlement aux ressources nationales et en complémentarité des financements-projets, sur la base d'une analyse annuelle des performances du système lors des revues sectorielles. Le dispositif d'assistance technique sera mobilisé par LuxDev pendant 18 mois pour assurer un démarrage rapide du Fonds puis via le FCSE par la CAMOS par appels d'offres internationaux ou par entente directe.

### **Coût et financement**

<b>Ressources 2018-2021</b>	<b>en Millions d'euros</b>
<b>AFD</b>	<b>15</b>
Coopération luxembourgeoise	17,9
Coopération suisse	3
Norvège	3
UNICEF	0,3
<b>Etat</b>	<b>1 395,1</b>
<b>Total</b>	<b>1 434,3</b>

Si les fonds du FCSE ne représentent que 3% du budget de l'Etat sur la période, il représentera en revanche près de 30% des investissements nationaux. Le FCSE a vocation à catalyser les financements extérieurs et à devenir le principal canal de financement du secteur.

### **Principaux effets attendus**

Le principal effet attendu est l'accélération de la mise en œuvre du Programme Sectoriel et de ses réformes afin de réduire les inégalités d'accès à une éducation et une formation de qualité, en particulier pour les filles et les populations vulnérables, ainsi que d'améliorer l'efficacité et la gouvernance du système. La mise en place d'un mécanisme aligné, mutualisant les ressources des bailleurs, couplée à un dispositif de renforcement des capacités des maîtrises d'ouvrage permettra d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des financements nationaux et du FCSE. La complémentarité avec le budget de l'Etat permettra un dialogue accru avec le Gouvernement sur les politiques publiques ainsi qu'un meilleur effet de levier sur l'allocation des ressources nationales et les mesures prises. L'allocation large et flexible des fonds permettra un financement équilibré du secteur d'une part et adapté à un contexte sécuritaire et budgétaire fluctuant d'autre part. La décentralisation des ressources permettra de mieux cibler les besoins des territoires au plus proche des usagers.